

Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois

Rapport relatif au bilan de la concertation

Jérôme Grange / PMGA / 26 janvier 2026

Le présent rapport a pour objet de dresser le **bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois**, préalablement à l'arrêt du projet par le comité syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment à l'article L.103-2, la concertation constitue une étape essentielle de l'élaboration du SCoT. Elle vise à associer, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et l'ensemble des personnes concernées, afin de garantir une information claire et accessible sur les enjeux du projet et de permettre l'expression du public.

Le présent bilan retrace le cadre réglementaire et politique de la concertation, rappelle les modalités définies par le comité syndical, décrit les dispositifs effectivement mis en œuvre et précise la méthode retenue pour recueillir et analyser les contributions du public.

1. Le cadre juridique et réglementaire de la concertation

1.1. Les principes posés par le Code de l'urbanisme

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme impose aux collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme de définir et de mettre en œuvre les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation poursuit un double objectif :

- assurer une information claire, accessible et partagée sur les enjeux d'aménagement et de développement du territoire concerné ;
- offrir à chacun la possibilité de s'exprimer et de formuler des observations tout au long de la procédure.

Dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois, ces principes ont guidé la définition des modalités de concertation et leur mise en œuvre progressive, en tenant compte de l'ampleur et de la diversité du territoire concerné.

1.2. La délibération du comité syndical du 19 décembre 2018

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le comité syndical du PMGA a approuvé, à l'unanimité, les objectifs et modalités de la concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la révision du SCoT.

Cette délibération constitue le socle politique et opérationnel de la démarche de concertation. Elle rappelle que celle-ci doit être adaptée à :

- l'ampleur du territoire du Grand Amiénois, regroupant plusieurs centaines de communes et une large part de la population départementale ;
- la nécessité d'articuler les enjeux du SCoT avec les projets communaux et intercommunaux, notamment ceux portés dans le cadre des documents d'urbanisme locaux.

Les modalités arrêtées en 2018 visent ainsi à garantir une concertation à la fois continue, lisible et proportionnée aux enjeux du projet de SCoT.

2. Les modalités de concertation définies initialement

2.1. Les dispositifs d'information du public

La délibération du 19 décembre 2018 prévoit plusieurs modalités destinées à assurer une information régulière et accessible au public tout au long de la procédure de révision du SCoT.

Ces modalités reposent notamment sur :

- la mise à disposition d'informations relatives à l'élaboration du SCoT par voie numérique, comprenant le calendrier de la procédure et les documents consultables ;
- la parution, autant que de besoin, de publications spécifiques consacrées à l'avancement des travaux du SCoT et à leur contenu ;
- le relais de l'information auprès de la population par l'intermédiaire des supports de communication des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Pôle Métropolitain.

2.2. Les dispositifs de recueil des observations

Afin de permettre l'expression du public, la délibération prévoit la mise en place de dispositifs de recueil des observations tout au long de la procédure.

Ces dispositifs comprennent notamment :

- l'ouverture de registres d'observations mis à disposition du public dans les sièges des EPCI membres ;
- la possibilité de formuler des observations par voie dématérialisée, selon des modalités précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Ces outils ont vocation à garantir la traçabilité des contributions et leur prise en compte dans l'élaboration du projet de SCoT.

2.3. L'organisation de réunions publiques et d'expositions

La délibération de 2018 retient également le principe de l'organisation de **réunions publiques**, accompagnées d'**expositions**, organisées à des étapes clés de la procédure.

Ces temps d'échange ont pour objectif :

- de présenter les enjeux et les orientations du SCoT à différentes phases de son élaboration ;
- de favoriser l'appropriation du projet par le public ;
- de permettre un débat à l'échelle de « grands territoires » du Grand Amiénois, en tenant compte de la diversité des contextes locaux.

3. La mise en œuvre de la concertation

3.1. L'association des partenaires institutionnels et de la société civile organisée

Dès octobre 2022, soit un an après le démarrage des travaux de mise initiale, le PMGA a mis en place un cadre spécifique de travail associant les Personnes Publiques Associées (PPA), les EPCI du Grand Amiénois et le Conseil De Développement en Commun (CDDC) constitué à l'échelle du Grand Amiénois.

Ce groupe de travail, conçu comme un espace d'échange et de réflexion partenariale, s'est réuni à six reprises entre octobre 2022 et janvier 2025, durant les phases d'élaboration du diagnostic et de construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il a permis d'aborder successivement les grands enjeux du territoire selon une progression thématique articulée en plusieurs séquences. Ce groupe de travail se réunissait avant la tenue des commissions SCoT – urbanisme du Pôle Métropolitain.

Les réunions se sont déroulées selon le calendrier et les thématiques suivants :

- 4 octobre 2022 : ouverture de la *séquence 1*, consacrée aux ressources du territoire, abordant notamment les agricultures nouvelles, les énergies renouvelables et les interactions environnementales ;
- 22 novembre 2022 : réunion de synthèse de la séquence 1, permettant de consolider les constats et les premiers enseignements partagés ;
- 28 septembre 2023 : lancement de la *séquence 2* consacrée aux potentialités du territoire, dans une approche prospective ;
- 24 octobre 2023 : approfondissement de la *séquence 2* autour des solidarités territoriales ;
- 16 janvier 2024 : réunion thématique dédiée aux filières économiques, dans le cadre de la *séquence 3* ;
- 9 janvier 2025 : présentation et échanges autour de la première version du Projet d'Aménagement Stratégique, telle que débattue en comité syndical le 9 décembre 2024.

Les PPA invitées correspondaient à l'ensemble des acteurs mentionnés par le Code de l'urbanisme et appelés à être consultés formellement après l'arrêt du projet de SCoT. Leur association en amont a permis d'engager un dialogue précoce et structurant sur les enjeux, les orientations et les équilibres du projet.

Le CDDC, instance de réflexion représentant la société civile organisée, a été associé à ces travaux. Sa participation a contribué à enrichir les échanges par des regards transversaux et prospectifs, complémentaires des approches institutionnelles.

Ce groupe de travail a ainsi constitué un dispositif d'association des partenaires et de la société civile organisée, venant utilement compléter les démarches de concertation grand public, dans un esprit de co-construction et de dialogue en amont de l'arrêt du projet.

3.2. Le point d'étape présenté au bureau syndical en septembre 2025

Dans la perspective de l'arrêt du projet de SCoT, un rapport a été présenté au bureau syndical le 9 septembre 2025 afin de faire un point d'étape sur le dispositif de concertation et de proposer les modalités de la phase finale. Ce rapport rappelle le cadre réglementaire et les modalités définies par la délibération de 2018, puis détaille la méthode envisagée pour la période précédant l'arrêt du projet. Il souligne la volonté de renforcer la lisibilité du projet de SCoT auprès du grand public et d'intensifier les échanges avec les habitants.

3.3. Un dispositif de concertation renforcé et diversifié

La phase précédant l'arrêt du projet de SCoT s'appuie sur un dispositif de concertation renforcé, combinant plusieurs leviers complémentaires :

- une information grand public à large diffusion ;
- des temps de rencontre et d'échange en présentiel et à distance ;
- le maintien de dispositifs permanents de contribution.

Cette approche vise à toucher un public large et diversifié, à l'échelle d'un territoire vaste et contrasté, et à favoriser une compréhension partagée des enjeux du SCoT.

4. Les outils et supports mobilisés dans la phase active de concertation

4.1. Les supports d'information et de mobilisation du public

Dans le cadre de la phase active de concertation, plusieurs supports d'information et de communication ont été mobilisés afin de présenter les orientations du projet de SCoT et d'inviter le public à participer à la démarche.

Dans ce cadre, un cahier spécial de huit pages, réalisé en partenariat avec le *Courrier Picard*, a été publié le mardi 2 décembre 2025.

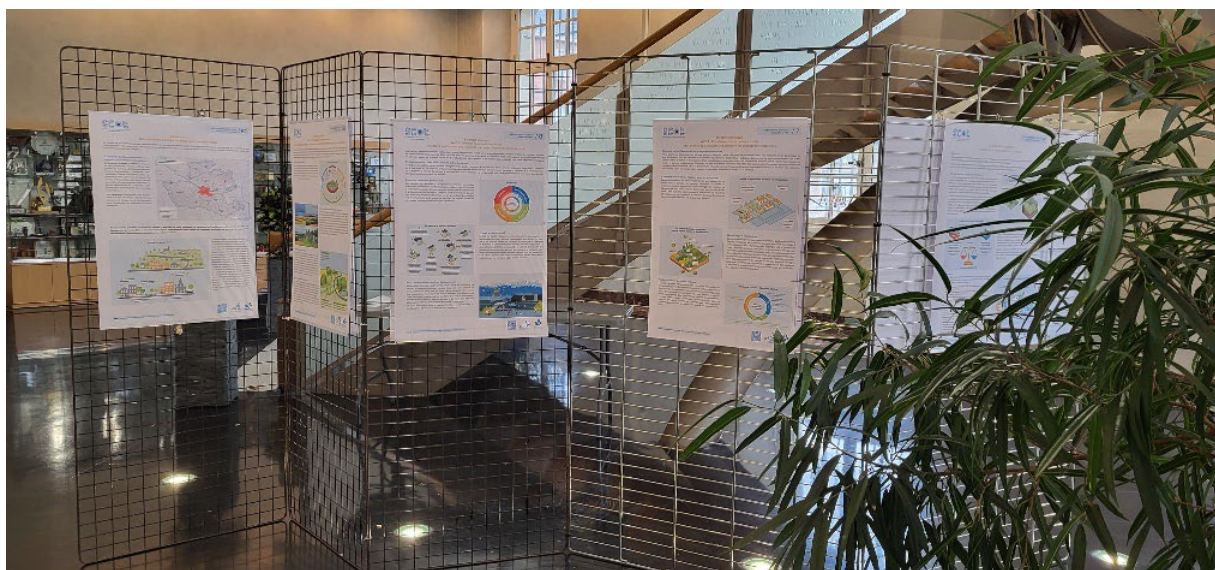
Ce dossier, conçu par l'équipe rédactionnelle du quotidien avec l'appui technique de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), présentait les principales orientations du PAS ainsi que les grands équilibres portés par le futur SCoT.

Sa diffusion, à la fois dans les trois éditions papiers couvrant ainsi l'ensemble des EPCI du Grand Amiénois, et sur le site internet du journal, a permis d'assurer une large information du public, à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Amiénois, et de constituer un support de référence mobilisé lors des réunions publiques et des temps de rencontre avec les habitants.

Par ailleurs, une exposition intitulée « Grand Amiénois : un territoire qui prépare son avenir » a été conçue et déployée dans plusieurs lieux et à plusieurs occasions. Cette exposition, composée de dix panneaux au format A1, a pour objectif de présenter, de manière pédagogique, les grandes orientations d'aménagement du SCoT à horizon de vingt ans, autour de thématiques telles que l'économie, le logement, les mobilités, l'agriculture, le commerce, les paysages, la biodiversité et le foncier.

L'exposition a été installée dans trois lieux distincts situés sur la ville d'Amiens, choisis pour leur accessibilité :

- l'Hôtel de Ville d'Amiens (hall Est, 1er étage) – du 1er au 16 décembre 2025, retenu du fait de sa forte fréquentation ;
- l'Hôtel de Région (site du 15, mail Albert 1er) – du 1er décembre 2025 au 6 janvier 2026, afin de présenter le SCoT du Grand Amiénois dans les locaux de l'institution porteuse du SRADDET, document régional avec lequel le SCoT doit être en compatibilité et doit assurer un relais dans la mise en œuvre ;
- l'atrium (mairie de secteur Nord d'Amiens), du 1er décembre 2025 au 11 janvier 2026, afin de toucher le public d'un quartier important d'Amiens inscrit dans une démarche NPNRU.



Exposition SCoT – Hôtel de Ville d'Amiens – 1^{er} au 16 décembre 2025

Cette implantation dans des lieux institutionnels et ouverts au public a permis de toucher des profils variés d'habitants et d'assurer une visibilité continue du projet de SCoT durant la phase active de concertation. Outre l'adresse courriel de consultation, chacune mettait à disposition un registre afin que chaque visiteur puisse formuler ses remarques ou poser ses questions.

Cette même exposition a été affichée systématiquement lors de chacune des quatre réunions publiques évoquées ci-après. Les panneaux conçus à cette fin sont téléchargeables, depuis le 2 décembre 2025 sur le site internet du Pôle Métropolitain.

Par ailleurs, des flyers et des tracts ont été diffusés largement sur le territoire. Ces supports précisent les lieux et les dates des expositions, le calendrier des réunions publiques, les modalités d'accès aux documents de synthèse ainsi que les moyens mis à disposition pour formuler des observations.

4.2. Les réunions publiques et les temps de rencontre

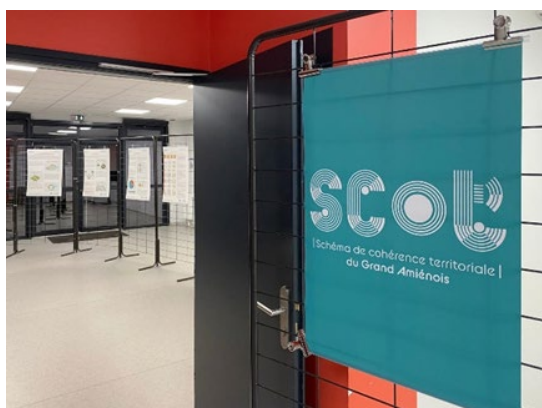
Plusieurs réunions publiques ont été organisées sur différents secteurs du Grand Amiénois afin d'assurer une couverture territoriale équilibrée et de permettre au plus grand nombre de participer aux échanges.

Ces réunions avaient pour objectifs :

- de présenter les grandes lignes du projet de SCoT et ses orientations structurantes ;
- de permettre un échange direct entre le public, les élus et l'équipe technique ;
- de recueillir les observations, interrogations et contributions des participants.

Elles se sont tenues selon le calendrier suivant :

- lundi 8 décembre 2025 à Beauquesne – Espace de Vie Sociale *Flot du Bac* ;
- mardi 9 décembre 2025 à Moreuil – Salle Antoine Vitez ;
- lundi 15 décembre 2025 à Poix-de-Picardie – Salle de la Justice de Paix ;
- mardi 16 décembre 2025 à Amiens – salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville, avec une possibilité de participation en visioconférence.



Beauquesne – 8 décembre 2025



Moreuil – 9 décembre 2025

Le choix des communes d'accueil de ces réunions de concertation n'a pas été le fruit du hasard. Il répondait à la volonté de couvrir chacun des secteurs géographiques du Grand Amiénois autour desquels a été élaboré le diagnostic et a été construit le projet : Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est, pôle urbain et couronne amiénoise. Cette répartition spatiale était de nature à favoriser des remontées différenciées en rapport avec les spécificités territoriales de chaque secteur.

Cette programmation a également permis de proposer, en complément des réunions en présentiel, un format hybride facilitant la participation des personnes ne pouvant se déplacer.

4.3. La volonté d'aller au contact des habitants

La présence au marché de Noël d'Amiens

L'expérience du SCoT approuvé en 2012 a montré la difficulté d'intéresser les habitants aux documents de planification stratégique à grand échelle.

Avec cette volonté d'aller au contact des habitants, le PMGA a été présent au marché de Noël d'Amiens, les 8 et 16 décembre 2025, au sein d'un chalet mis à disposition des associations par le CCAS. Ce marché, réputé comme le plus important du Nord de la France, draine plus de 1,2 million de visiteurs en cinq semaines. Il est notamment très fréquenté par les ménages des parties rurales de la Somme.

Sur ces deux journées, c'est l'équipe technique de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) qui a assuré la permanence pour le compte du Pôle Métropolitain. Ce temps de présence a permis d'échanger directement avec un public large et diversifié, souvent éloigné des démarches institutionnelles classiques, et de distribuer le cahier spécial du *Courrier Picard* ainsi que de mettre à disposition les documents de présentation du projet de SCoT. Ce dispositif visait à favoriser une approche plus informelle de la concertation, adaptée à un événement fortement fréquenté, et à susciter l'intérêt pour les enjeux de planification territoriale à long terme.

Le « Café bavard » du Pôle d'animation territorial « l'Odysée » d'Amiens Nord

Dans la continuité de cette volonté d'aller au contact des habitants, le PMGA a participé, le 6 janvier 2026, à un « Café bavard » organisé par le pôle d'animation territorial de l'Odysée, dans le quartier Amiens Nord – classé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cette rencontre, rassemblant les acteurs locaux, les structures associatives et les habitants du quartier, visait à permettre un échange direct et accessible autour des enjeux du projet de SCoT, dans un cadre convivial et propice à la prise de parole. Cette démarche avait pour objectif de toucher un public habituellement plus éloigné des démarches de concertation institutionnelles.

5. Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation repose sur l'analyse croisée de l'ensemble des contributions recueillies dans le cadre des dispositifs mis en place entre décembre 2025 et janvier 2026. Ces contributions proviennent à la fois des actions d'information à large diffusion, des temps d'échange en présentiel, des dispositifs de recueil écrits et des démarches participatives ciblées.

5.1. Une concertation ayant permis de toucher un public large et diversifié

Le dispositif de concertation mis en œuvre entre décembre 2025 et début janvier 2026 s'est appuyé sur une combinaison de leviers complémentaires, permettant de toucher des publics variés, tant par leur profil que par leur rapport au territoire du Grand Amiénois.

Le cahier spécial réalisé en partenariat avec le *Courrier Picard* a constitué le principal outil d'information à large diffusion. Sa parution dans les trois éditions couvrant le territoire de la Somme a représenté une diffusion de 22 100 exemplaires, complétée par une annonce dans la newsletter du journal (environ 6 800 abonnés) et par une mise en avant sur le site *courrier-picard.fr*, affichée 30 000 fois. Selon les estimations communiquées par le quotidien, l'audience cumulée de cette opération est évaluée à environ 347 000 lecteurs et internautes, assurant une visibilité importante au projet de SCoT à l'échelle du territoire.

Les réunions publiques, organisées dans quatre communes du Grand Amiénois (Beauquesne, Moreuil, Poix-de-Picardie et Amiens), ont réuni au total une quarantaine de participants. Si la participation est restée quantitativement limitée, ces réunions ont permis des échanges directs et approfondis, notamment avec des élus locaux, des techniciens intercommunaux, des représentants associatifs et des habitants, contribuant à éclairer les enjeux territoriaux à partir de situations locales concrètes.



Courrier Picard – Cahier spécial SCOT

Encore quelques jours pour imaginer le développement du territoire

Grand Amiénois. À quoi ressemblera le territoire dans 20 ans ? Une série de réunions, notamment à Beauquesne, s'achève, mais il n'est pas trop tard pour donner son avis. Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, c'est plus de 450 communes.

Éric Sara
Correspondant de presse
region-amiens@courrier-picard.fr

Le SCOT du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, composé de 456 communes pour 381 400 habitants, va être révisé afin d'intégrer l'évolution du périmètre du SCOT initial datant de 2012. Ce document d'urbanisme prése une nouvelle méthode d'organisation de l'économie locale du Grand Amiénois, veille à garantir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants et à préserver l'environnement, ou encore à protéger les espaces naturels et leurs ressources, nécessaires au quotidien des habitants.

Plusieurs réunions publiques ont été organisées dans cette optique en décembre. Elles ont débuté à Beauquesne à l'espace de vie sociale au Flot du Bac, le 8 décembre, et se sont terminées à Amiens, et en visioconférence, le 15 décembre. Il est encore possible de contribuer à l'élaboration du projet territorial en réagissant jusqu'à mardi 6 janvier inclus à l'adresse : contact@grandamiens.com.

Repenser le territoire permet de dresser plusieurs constats : la baisse de fécondité qui a commencé en 2013, le grand âge qui va poser problème, le nombre de personnes seules qui augmente ou encore la concurrence par Doullens d'un grand bassin de vie.

Jérôme Grange, directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme (Aduga) du Grand Amiénois, par ailleurs mis à disposition du Pôle Métropolitain, et Clémence Delcroix, cheffe de projet, ont animé ces réunions publiques en tentant d'être le plus simples possible. La phase de concertation avec le public représente en effet une obligation légale pour un document de ce type.

Vingt-cinq réunions en quatre ans

Jean-Michel Magnier, vice-président de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCNP) et membre du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, a à Beauquesne, souligné l'obligation de communiquer. Il a organisé de ces quatre réunions sur le territoire (les autres ont eu lieu à Moreuil, Poix-de-Picardie et Amiens. À chaque fois, les élus inter-



Jérôme Grange, directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme (Aduga) du Grand Amiénois, et Clémence Delcroix, cheffe de projet, ont animé les réunions publiques à Amiens et autour.

nants ont présenté au public le travail des élus et commission pour écrire l'outil d'aménagement du territoire que le SCOT. Ils sont souvent, lors de ces entretiens, une dizaine, dont Bernard Thuillier et François Dureau, respectivement maires de Beaumont et Beauquesne représentant les huit territoires en intercommunalités du Pôle Métropolitain.

Depuis quatre ans, environ vingt-cinq réunions ont été organisées.

Aujourd'hui, 95 % du territoire français est couvert par des SCOT. Ce document exprime un projet politique dans une vision à 20 ans et traite l'ensemble des secteurs qui impactent l'aménagement du territoire : agriculture, habitat, économie, environnement, com-

merce, mobilité... Le calendrier prévisionnel de l'élaboration du SCOT du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Une phase de concertation (réunions publiques, enquêtes) a lieu de mai à mai 2025. Distribution d'arrêt de projet. Juin à mai 2026 : concertation des communes, collèges, associations (groupements, Maires, élus, Chambres consulaires). Octobre-novembre 2026 : enquête publique. Février 2027 : distribution d'approuvés puis entrée en vigueur du nouveau SCOT.

Courrier Picard – Edition Amiénois – 4 janvier 2026

La présence au marché de Noël d'Amiens, durant deux journées, a permis un contact direct avec près de 120 personnes, auxquelles le cahier spécial du *Courrier Picard* a été distribué. Ces échanges informels ont donné lieu à des réactions spontanées, des interrogations et des remarques illustrant la perception du projet par un public souvent éloigné des démarches de concertation institutionnelles.



Chalet SCOT du Marché de Noël – 8 décembre 2025

Dans un registre complémentaire, le « Café bavard » organisé le 6 janvier 2026 au pôle d'animation territoriale de l'Odysée, à Amiens Nord, a réuni environ quarante habitantes et responsables associatifs. Trois ateliers thématiques ont été proposés, portant respectivement sur les conditions de vie (habitat et mobilités), l'économie et le commerce, et l'environnement et la biodiversité. Ce format participatif a permis de recueillir une parole habitante riche, plus qualitative, ancrée dans le vécu quotidien.



Café Bavard – L'Odysée – 6 janvier 2026

Enfin, les expositions consacrées au projet de SCoT, déployées dans trois lieux de la ville d'Amiens sur une période de plusieurs semaines, ont contribué à renforcer la visibilité du projet. En l'absence de dispositif de comptage, il n'a pas été possible de quantifier précisément la fréquentation de ces expositions. Leur implantation dans des lieux institutionnels et ouverts au public, ainsi que leur présentation lors des réunions publiques, a toutefois permis un accès continu à l'information et une diffusion élargie du projet, comme l'opportunité d'une contribution au registre de consultation.

5.2. La nature des contributions recueillies

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation ont pris des formes variées : observations formulées oralement lors des réunions publiques, échanges informels lors des permanences, contributions écrites déposées sur les registres ou transmises par courriel, et participation à des ateliers thématiques.

Les contributions formulées sur les cahiers de concertation

Trois contributions ont été déposées de cette façon.

Une première émanait d'un professionnel œuvrant dans le champ de la production végétale. Il exprimait son appréciation très positive à l'égard du principe même du SCoT et de la démarche de protection de l'environnement que celui-ci aborde. Son attente portait sur la nécessité de favoriser la recherche et l'innovation locale en matière d'agriculture, au travers de la mise à disposition de parcelles propices à l'expérimentation, mais aussi de parcelles dédiées à l'agriculture urbaine.

Une deuxième, écrite par une habitante, portait sur les transports en commun de l'agglomération, leur trop forte occupation, leur caractère insuffisamment adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Elle y exprime une vision positive de la ville d'Amiens et sa situation économique.

La troisième, émanait d'une habitante qui réagissait au contenu de l'exposition au travers de questionnements. Ceux-ci sont de deux natures : soit ils se rapportent à des termes utilisés sur les panneaux qui manquaient, à ces yeux, de définition, soit ils concernent de problématiques environnementales et de développement durable selon des entrées assez diversifiées (pratiques agricoles, formation des entreprises à une économie soutenable, résilience du territoire face aux tempêtes).

Les contributions formulées par courriel

Deux contributions ont été adressées de cette façon.

Un habitant souligne l'intérêt d'intégrer plus explicitement les pratiques de nature dans le projet de SCoT. Il met en avant les dynamiques existantes du territoire autour des activités physiques de pleine nature (liées notamment à l'eau, au vent, aux chemins, au vélo ou à l'équitation) et estime qu'elles pourraient être mieux coordonnées à l'échelle du Grand Amiénois. Selon lui, ces pratiques constituent un levier potentiel de développement territorial, contribuant à la création d'emplois et au renforcement de l'attractivité du territoire, au bénéfice des habitants comme des visiteurs.

Le second contributeur exprime son accord avec les grands principes du SCoT, tout en regrettant la longueur des délais d'élaboration, jugés peu adaptés au rythme des évolutions contemporaines. Il appelle à une simplification des documents de concertation, avec moins de texte et davantage de graphiques, structurés autour d'indicateurs clairs (état initial, trajectoires, solutions). Selon lui, une approche plus pédagogique favoriserait la compréhension et l'implication du plus grand nombre dans les enjeux de transition, notamment climatique.

Les préoccupations récurrentes

Au-delà de leur diversité, ces contributions et les échanges font apparaître un ensemble de préoccupations récurrentes, qui traduisent les attentes exprimées par les habitants et les acteurs du territoire.

Les échanges ont notamment mis en évidence une attention forte portée aux équilibres territoriaux, avec la volonté de favoriser un développement mieux réparti entre le pôle urbain amiénois et les territoires ruraux, en matière d'emploi, de formation, de services et d'équipements. Plusieurs interventions soulignent la nécessité d'éviter une concentration excessive des dynamiques sur Amiens, tant pour des raisons d'attractivité que de sobriété environnementale.

Les mobilités constituent un autre thème central des contributions. Les participants évoquent à la fois les difficultés de déplacement entre territoires ruraux, l'accessibilité aux formations et aux équipements structurants, et les limites de l'offre existante, notamment en matière de temps de trajet, de correspondances et d'adaptation aux publics âgés ou à mobilité réduite.

La question de l'habitat est abordée sous l'angle de la qualité de vie, de l'adaptation aux parcours résidentiels et du vieillissement de la population. Les échanges font ressortir des attentes concernant la diversification des formes d'habitat, la prise en compte des contraintes économiques des ménages et l'importance des espaces verts et de l'environnement résidentiel dans le sentiment de bien-être.

Les enjeux de sobriété foncière et de préservation des ressources sont également présents dans les contributions, en lien avec l'agriculture, l'environnement, la biodiversité et la gestion des sols. Les participants expriment à la fois un attachement fort à la préservation des espaces agricoles et naturels et des interrogations sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ces objectifs.

Enfin, les évolutions du commerce et des pratiques de consommation suscitent de nombreuses remarques, qu'il s'agisse du devenir des grandes surfaces, de la place du commerce de proximité, de l'impact du commerce en ligne ou du développement de nouvelles formes d'économie circulaire et de réparation.

5.3. Des enseignements utiles pour la finalisation du projet

La concertation menée dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois a permis de faire émerger des enseignements structurants, venant utilement nourrir la finalisation du projet, sans remettre en cause sa nature de document stratégique à long terme.

Elle confirme tout d'abord l'importance accordée par les habitants et les acteurs locaux aux conditions de vie quotidiennes, entendues de manière globale, intégrant l'habitat, les mobilités, l'accès aux services, la qualité des espaces publics et la présence de la nature en ville comme en milieu rural.

Les échanges soulignent également l'attente d'un projet de territoire équilibré, capable de reconnaître la diversité des situations locales et de promouvoir des complémentarités entre les différentes composantes du Grand Amiénois. Cette attente rejoint les orientations du projet de SCoT en faveur d'un développement plus sobre, plus solidaire et mieux réparti.

La concertation met par ailleurs en évidence une sensibilité accrue aux enjeux de transition écologique, de résilience et d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'un besoin de pédagogie renforcée pour rendre lisibles les choix opérés et leurs effets concrets sur le territoire.

Enfin, les démarches participatives menées, notamment dans des formats plus accessibles et conviviaux, confirment l'intérêt d'une diversification des modalités de concertation, permettant de recueillir des paroles complémentaires et de favoriser l'appropriation du projet par des publics aux profils variés.

L'ensemble de ces enseignements a été pris en compte dans la finalisation des travaux, dans le respect du rôle et de la portée du SCoT afin d'aboutir à un projet qui puisse être partagé, cohérent avec les enjeux du territoire et conforme aux objectifs fixés par le Code de l'urbanisme. Des compléments ont ainsi été apportés au diagnostic qui assure un rôle pédagogique dans la connaissance du territoire, mais aussi au DOO, dont les volets relatifs à l'organisation territoriale et commerce ont été retouchés

afin d'y affirmer la volonté d'équilibre entre les composantes du Grand Amiénois. En revanche, les prescriptions environnementales du DOO ont été jugées suffisamment volontaristes pour répondre aux attentes et interpellations exprimées par les citoyens.

Conclusion

La concertation menée dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois s'inscrit dans une démarche continue, engagée de longue date et renforcée à l'approche de l'arrêt du projet.

En s'appuyant sur les modalités définies par la délibération du 19 décembre 2018 et sur un dispositif diversifié et adapté aux spécificités du territoire, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a entendu garantir une information large du public et offrir des possibilités d'expression tout au long de la procédure.

Le présent bilan constitue une étape préalable à l'arrêt du projet de SCoT. Il sera porté à la connaissance du comité syndical, puis joint au dossier soumis à l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.